

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Valorisation touristique			
Code	ECTO3B61VAT	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be) Laurie DIRICQ (laurie.diricq@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à développer chez l'étudiant.e un regard critique sur les pratiques de valorisation touristiques contemporaines, notamment en termes de développement de l'attractivité des territoires tout en considérant les formes émergentes de tourisme alternatif, telles que le e-tourisme.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
- 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**

- 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
- 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- 4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés sont repris dans chaque description des activités d'apprentissage composant cette unité d'enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B61VATA	E-tourisme	12 h / 1 C
ECTO3B61VATB	Valorisation du territoire	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO3B61VATA	E-tourisme	10
ECTO3B61VATB	Valorisation du territoire	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

L'AA *Valorisation du territoire* vise à développer ses capacités à identifier, développer et évaluer des projets de valorisation des territoires dans un environnement concurrentiel.

Le développement de l'attractivité et de l'hospitalité territoriale peut également se concevoir sous différentes formes, notamment à travers la sphère digitale. Cette dimension numérique de l'activité touristique sera particulièrement mobilisée à travers l'AA *E-tourisme*.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

E-tourisme			
Code	4_ECTO3B61VATA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurie DIRICQ (laurie.diricq@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage est:

- Appréhender de façon opérationnelle l'environnement de l'e-tourisme
- Sensibiliser aux nouveaux usages numériques sur un site ou un hébergement touristique
- Comprendre les enjeux de l'e-tourisme et les principaux outils utilisés

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- Développer des pistes de réflexion concrètes sur les dispositifs 2.0 au sens large impliqués sur des sites touristiques
- Prendre en charge la réputation digitale d'un espace touristique
- D'évaluer et d'élaborer des stratégies touristiques
- D'identifier les nouvelles opportunités qu'offre les plateformes digitales

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Découvrir le "e-tourisme" au travers différentes campagnes réussies dans le secteur du tourisme

Sensibiliser aux nouvelles tendances et enjeux et outils de l'e-tourisme

Développer la notoriété d'un site touristique grâce au web

Prendre en charge la réputation en ligne d'un site touristique

Évaluer et élaborer des stratégies digitales pour un site touristique

Démarches d'apprentissage

Au travers une formation basée sur l'étude des bons et des mauvais exemples, l'étudiant découvrira des pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'e-tourisme afin de développer des pistes de réflexion concrètes sur les dispositifs 2.0 et la stratégie de digitalisation du secteur touristique.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses

Sources et références

- Marketing du tourisme - 4e éd.: Construire une stratégie efficace de Isabelle Frochot et Patrick Legohérel | 25 avril 2018

- Marketing du tourisme et de l'accueil de Philip Kotler , John Bowen, et al.| 3 juin 2016
- www.eturisme.info

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports de formation
Textes d'ouvrages et articles
Ressources Internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation finale de l'activité d'apprentissage est composée d'un travail écrit à réaliser seul.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Valorisation du territoire			
Code	4_ECTO3B61VATB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le territoire et ses caractéristiques sont une composante essentielle de tout produit touristique.

Parallèlement, cette ressource fait également l'objet d'une concurrence accrue aux yeux des investisseurs, des ménages mais également des touristes.

Le développement de l'attractivité touristique et de l'hospitalité des territoires constitue, dès lors, un enjeu majeur pour de nombreux acteurs du secteur du Tourisme et des Loisirs.

Cette AA vise à outiller l'étudiant.e à développer ses capacités d'analyse des opportunités de valorisation territoriale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle soit capable de

- Comprendre les principes de base et enjeux liés à la valorisation du territoire;
- Explorer le potentiel des ressources d'un territoire (patrimoines naturel, environnemental, architectural, humain,...) en vue de renforcer son attractivité touristique;
- Considérer différentes méthodes de valorisation du territoire;
- Comprendre et appliquer les principes de base du marketing territorial;
- Identifier les potentielles opportunités économiques, sociales et environnementales d'un projet de valorisation du territoire.

Cette AA contribue à l'atteinte des compétences suivantes (cf. référentiel de compétences):

1.1, 1.3, 1.4, 1.5, 2.2, 2.3, 3.3, 3.5, 4.2, 4.6.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette AA mobilisera notamment les contenus d'apprentissage suivants:

Notions de territoire;

Principes de la valorisation du territoire;

Ressources et contraintes territoriales;

Modèles novateurs de valorisation du territoire (collectivités locales, ciné-tourisme,...);

Marketing territorial (attractivité et hospitalité des territoires);

Liens avec la RSE et le développement durable.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Etude de cas
Travail d'équipe

La visite obligatoire d'un territoire caractérisé par un projet de valorisation touristique et/ou d'un salon orienté développement durable sera éventuellement organisée.
Un rapport d'analyse peut être demandé à l'étudiant.e suite à cette/ces visite(s).

Les notes de l'étudiant.e font partie intégrante de la matière pouvant faire l'objet d'une évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant ou en dehors des séances.

Sources et références

Etudes de cas, sites Internet et ouvrages spécialisés tels que :

Chamard, C., Gayet, J., Alaux, C., Gollain, V., Boisvert, Y. (2014). Le marketing territorial, comment développer l'attractivité et l'hospitalité des territoires?

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours;
Tous les supports numériques présentés en cours et/ou accessibles via Connected;
Ressources sur Padlet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session 1:

40% de la note finale concerne l'évaluation continue comprenant au moins un travail de groupe ou individuel;
60% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Session Q3:

100% de la note finale fera l'objet d'un examen écrit en session.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).